

République Française

Département du Rhône



Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal

(DIRECTION DES ASSEMBLEES)

2018/3984

APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'UNIVERSITE LUMIERE LYON 2, A TITRE GRATUIT, POUR L'OCCUPATION DU BATIMENT ET L'ENTRETIEN DE L'INSTALLATION DE MISE EN VALEUR DE L'UNIVERSITE, SITUE 18 QUAI CLAUDE BERNARD A LYON 7E

DIRECTION DE L'ECLAIRAGE URBAIN

RAPPORTEUR : M. SECHERESSE JEAN-YVES

SEANCE DU 2 JUILLET 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 Juillet 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 25 Juin 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 Juillet 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN GEORGES

SECRETAIRE ELU : MME HAJRI MINA

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, MME DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, MME AIT MATEN, M. CORAZZOL, MME GAY, M. GRABER, MME BOUZERDA, M. GIORDANO, MME CONDEMINE, M. CLAISSE, MME REYNAUD, M. DURAND, MME RIVOIRE, M. LE FAOU, MME RABATEL, M. CUCHERAT, MME BESSON, M. LEVY, MME FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, MME NACHURY, MME LEVY, M. BLACHE, MME BALAS, M. LAFOND, MME ROUX DE BEZIEUX, MME SERVIEN, MME BLEY, M. PHILIP, MME CHEVALLIER, MME ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, MME BRUGNERA, MME PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, MME FONDEUR, MME BURILLON, M. PELAEZ, MME HOBERT, MME FAURIE-GAUTHIER, MME MANOUKIAN, MME HAJRI, M. TETE, M. KIMELFELD, MME PALOMINO, M. GEOURJON, MME TAZDAIT, M. GUILLAND, MME DE LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, MME BAUGUIL, M. HAMELIN, MME GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, MME BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPOTS DE POUVOIRS : M. FENECH (POUVOIR A M. GUILLAND), MME BERRA (POUVOIR A MME DE LAVERNEE), M. RUDIGOZ (POUVOIR A M. DURAND), M. COLLOMB (POUVOIR A M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (POUVOIR A MME ROLLAND-VANNINI), MME SANGOUARD (POUVOIR A MME BALAS), M. HAVARD (POUVOIR A MME CONDEMINE), MME PERRIN-GILBERT (POUVOIR A MME GRANJON), M. BOUDOT, MME MADELEINE (POUVOIR A M. BROLIQUIER)

ABSENTS non excusés :

2018/3984 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'UNIVERSITE LUMIERE LYON 2, A TITRE GRATUIT, POUR L'OCCUPATION DU BATIMENT ET L'ENTRETIEN DE L'INSTALLATION DE MISE EN VALEUR DE L'UNIVERSITE, SITUE 18 QUAI CLAUDE BERNARD A LYON 7E (DIRECTION DE L'ECLAIRAGE URBAIN)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 juin 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La mise en valeur de l'Université Lumière Lyon 2, située à Lyon 7^e, a été réalisée en 1991 dans le cadre du Premier Plan Lumière de la Ville. A l'époque, ce tènement compris dans un quadrilatère, délimité par les rues de l'Université, Pasteur, Chevreul et le quai Claude Bernard à Lyon 7^e, était propriété de la Ville.

Suite à l'incendie de 1999 qui a endommagé gravement le bâtiment abritant la bibliothèque interuniversitaire, de longues et difficiles négociations ont eu lieu entre la Ville de Lyon et l'Etat pour définir les responsabilités de chacun, en raison de l'imprécision du régime d'occupation des locaux.

Par la suite, le Conseil municipal, par délibération n° 2002/1047 du 25 mars 2002, a évoqué le principe de la remise gratuite et en pleine propriété à l'Etat des bâtiments et de leur terrain d'assiette, principe entériné par la délibération n° 2008/604 du 15 septembre 2008 (acte de transfert de propriété à titre gratuit du 5 décembre 2008).

Par convention d'utilisation en date du 1^{er} juin 2011, l'Etat a mis à disposition de l'Université Lumière Lyon 2, l'ensemble immobilier situé 16 et 18 quai Claude Bernard à Lyon 7^e, acquis par l'Etat le 5 décembre 2008 et dénommé « Grand Quadrilatère ».

La présente convention a pour objet de formaliser l'accord des parties concernant l'occupation des façades et des toitures du bâtiment et définir les conditions d'accès de la Ville pour ses opérations de maintenance de l'installation de mise en valeur. Sa durée est de 15 ans à compter de sa date de signature.

Vu les délibérations n° 2002/1047 du 25 mars 2002 et n° 2008/604 du 15 septembre 2008 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission urbanisme - logement - cadre de vie - environnement - politique de la ville - déplacements - sécurité - voirie ;

DELIBERE

1- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Université Lyon 2, relative à l'occupation du bâtiment et à l'entretien de l'installation de mise en valeur de l'Université, situé 18 quai Claude Bernard à Lyon 7^e, est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Jean-Yves SECHERESSE